

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du jeudi 02 avril 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DEUX AVRIL, Le Conseil communautaire s'est réuni à 19 H au siège de la communauté de communes à Merlevenez, sous la présidence de M. **Jacques LE LUDEC**, Président.

Kervignac	LE LUDEC	Jacques	présent
	LE FLOCH	Elodie	présent
	LE VAGUERESSE	Serge	A donné pouvoir à E. LE FLOCH
	ROBIC-GUILLEVIN	Christelle	présent
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à J. LE LUDEC
	NOEL-WILLIOT	Martine	présent
	OLLIER	Sébastien	présent
	ALLANIC-LE MORLEC	Emmanuelle	excusé
	GREGORI	Laurent	présent
Merlevenez	CORLAY	Jean-Michel	présent
	PARE	Martine	présent
	JAFFRE	Claude	présent
	LE BRAS	Christine	présent
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	présent
	TANCREZ	Sandrine	présent
Sainte-Hélène	LE GOFF	Richard	présent
	DANEL	Hélène	présent
Plouhinec	LE FORMAL	Adrien	présent
	LE QUER	Marie-Christine	présent
	SEVELLEC	Loïc	présent
	LEANNEC	Armande	présent
	LE BORGNE	Jean-Joseph	présent
	LE CHAT	Sophie	A donné pouvoir à A. LE FORMAL
	TALLEC	Stéphanie	présent

1. Approbation du conseil communautaire du 19 février 2015

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Monsieur Le Président met aux voix le compte rendu de la réunion du conseil communautaire 19 février 2015.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Approbation des comptes administratifs 2014

Rapporteur : Martine PARE

Le conseil communautaire est invité à approuver les comptes administratifs du budget général, du budget du service d'élimination des déchets (SPED), du budget du service d'assainissement non-collectif (SPANC) et du budget Remoulin. Le conseil est également invité à constater qu'il est identique au compte de gestion présenté par la Trésorerie de Port-Louis. Les tableaux ci-dessous sont une présentation simplifiée des comptes administratifs détaillés.

BUDGET PRINCIPAL	Recettes de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2014	Résultat d'exercice	Précédent exercice (incluant le transfert de l'emprunt à Remoulin qui a été annulé) Dédution du 1068 affecté à l'investissement	Solde d'exécution
Fonctionnement	2 577 283.05	2 311 808.26	265 474.79	(479687.42-380 683.51)= 99 033.91	364 508.70
Investissement	769 607.38	536 995.78	232 611.60	- 119 747.14	112 864.46

SPED	Recettes de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2014	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 857 607.81	1 758 309.32	99 298.49 (- 1068 : 140 535.29)	140 535.29	99 298.49
Investissement	356 424.50	209 813.69	146 610.81	-61 357.86	85 252.95

SPANC	Recettes de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2014	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	21 488.90	21217.01	271.89	-4697.17	-4 425.28
Investissement				946.93	946.93

REMOULIN	Recettes de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2014	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	138 459.40	133 881.54	4 577.86	-17 901.21	-13 323.35
Investissement	9 529.23	9 176.28	352.95	- 6173.32	-5 820.37

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

_ **DECLARENT** que le compte de gestion pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part sur la tenue du compte.

Après la présentation des comptes administratifs, M. le Président se retire de la salle du Conseil. Le 1^{er} Vice-président invite alors le Conseil à approuver le compte administratif du budget général.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ **DECIDENT** de voter les comptes administratifs de la communauté de communes dans leur ensemble,

_ **APPROUVENT** l'ensemble des comptes administratifs 2014 de la collectivité.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2014 aux budgets primitifs 2015

Rapporteur : Martine PARE

Il est proposé au conseil communautaire l'affectation des résultats de 2014 suivant :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat 2014	Proposition d'affectation pour 2015
Excédent fonctionnement de clôture	364 508.70	€ en section de fonctionnement (002) 184 002.86
		€ en Section d'investissement (article 1068) 180 505.84
Excédent d'investissement de clôture	112 864.46	Report en investissement (article 001)

SPED	Résultat 2014	Proposition d'affectation pour 2015
Excédent fonctionnement de clôture	99 298.49	Report en investissement (article 1068)
Excédent d'investissement de clôture	85 252.95	Report en investissement (article 001)

SPANC	Résultat 2014	Proposition d'affectation pour 2015
<i>Déficit fonctionnement de clôture</i>	-4 425.28	<i>Report en fonctionnement (article 002)</i>
<i>Excédent d'investissement de clôture</i>	946.93	<i>Report en investissement (article 001)</i>

REMOULIN	Résultat 2014	Proposition d'affectation pour 2015
<i>Déficit fonctionnement de clôture</i>	-13 323.35	<i>Report en fonctionnement (article 002)</i>
<i>déficit d'investissement de clôture</i>	-5 820.37	<i>Report en investissement (article 001)</i>

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ APPROUVENT les affectations de résultats du budget général et des budgets annexes proposés ci-dessus.

4. Vote des budgets primitifs 2015

Rapporteur : Martine PARE

Après présentation des 5 budgets primitifs de la collectivité (budget général et budgets annexes) par section et par chapitre, les conseillers sont invités à

- voter les 4 budgets avec reprise des résultats de l'exercice N-1, comme présenté précédemment.
- voter les 4 budgets au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget 2015 de la CCBBO s'équilibre au total à **6 779 616, 86 €**:

dont **4 898 289, 57 €** en fonctionnement

dont **1 881 327, 32 €** en investissement

(montant consolidé du budget principal et des 3 budgets annexes)

BUDGET PRIMITIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	2 831 925.24	744 775.54	3 576 700.78
SPED	1 847 550.71	869 604.93	2 717 155.64
SPANC	59 000	12 500	71 500
REMOULIN	159 813.62	254 446.85	414 260.47
TOTAL	4 898 289.57	1 881 327.32	6 779 616.86

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ **DECIDENT** de voter les budgets primitifs de la communauté de communes dans leur ensemble,

_ **ADOPTENT** le budget primitif général et les budgets annexes présentés.

5. Subventions aux associations et organismes- budget général

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Il est proposé au conseil communautaire de verser en 2015 aux associations et organismes publics les montants suivants :

Association	2013	2014	2015
Boutique de Droit	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Mission locale	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Groupement Jeune Blavet Océan (Football)	2 800 €	2 000 €	2 000 €
Tour des Arts	3 285 €	3 285 €	3 285 €
Réseau Santé	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Les Pieds dans la Vase	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Kervign'Art	0 €	500 €	500 €
AMF	793 €	793 €	800 €
TOTAL	47 878 €	47 578 €	47 585 €

Participations

Organisme	2013	2014	2015
SMRE	24 945 €	26 460 €	43 478 €
Animation LEADER	1 150 €	1 636 €	1 700 €
SAGE du Golfe et de la Ria	3 026 €	3 050 €	3 100 €
Megalis Bouquet de service	1 900 €	1 900 €	5 000 €
Lorient Agglomération animation PLIE	7 903 €	7 903 €	0 €
Nettoyage Plages Plouhinec	28 871 €	28 871 €	62 342 €
Surveillance Plage Plouhinec	44 295 €	44 295 €	128 590 €
TOTAL	112 090 €	114 115 €	244 210 €

TOTAL GENERAL	159 968 €	161 693 €	291 795 €
----------------------	------------------	------------------	------------------

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ APROUVENT le versement des subventions ci-dessus.

6. Budgets primitifs des Chantiers Nature et Patrimoine

Le détail du budget primitif des chantiers Nature et Patrimoine est demandé par les financeurs pour les demandes de subvention. A ce jour, des incertitudes demeurent sur les recettes attendues. Des réunions de travail avec les services du Conseil général auront lieu les vendredi 27 mars (service Insertion) et mercredi 2 avril (cellule gestion des fonds sociaux européens-FSE). Le détail des budgets sera présenté en séance.

La réunion de travail avec le conseil général ayant été annulée, il est proposé au conseil communautaire d'ajourner cette délibération à la prochaine réunion.

7. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Le conseil communautaire est donc invité à voter les taux de fiscalité additionnelle pour 2015.

	Bases prévisionnelles 2015	proposition de taux pour 2015	résultat attendu
--	-------------------------------	----------------------------------	------------------

Taxe d'habitation	19 112 000 €	2,13	407 315 €
Taxe foncière (bâti)	13 839 000 €	2,20	304 901 €
Taxe foncière (non bâti)	383 400 €	5,79	22 194 €
Cotisation foncière entreprise	3 598 987 €	1,73	62 190 €
TOTAL			796 601 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ ADOPTENT les taux de fiscalité additionnelle ci-dessus pour l'année 2015.

8. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la ligne de Trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole, pour rappel, les conditions actuelles sont les suivantes :

Montant : 1 500 000.00 €

Date d'effet : 10 avril 2014

Durée : 1 an

Taux indexé : EURIBOR 3 mois moyenné + 0.90 % base de calcul exact / 365 jours, soit une marge inférieure à 0.88 % sur base de calcul conventionnelle exacte / 360 jours

Commission d'engagement : Néant

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ AUTORISENT le président à faire une consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

9. Fonds de concours pour l'achat d'une remorque à la Commune de Nostang

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Il est proposé aux conseillers de verser un fonds de concours de 900 € pour l'achat d'une remorque à la commune de Nostang, cette remorque servira régulièrement à l'agent d'entretien du village, et sera entreposée dans les locaux techniques de la commune.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ DECIDENT le versement d'un fonds de concours de 900€ à la commune de Nostang pour l'achat d'une remorque qui servira à l'entretien du village de Remoulin.

10. Mise en place de Caution pour le prêt de la salle de sports de Bellevue

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

La salle de sports de Bellevue est régulièrement mise à disposition gratuitement à des associations pour organiser des lotos. Il est proposé au conseil de mettre en place une caution pour assurer la bonne utilisation de la salle : Caution de 900€ pour la salle et le matériel, à laquelle s'ajoute une caution de 100 € pour le nettoyage.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ **DECIDENT** de mettre en place une caution lors des prêts de la salle de sports de 900€ pour la salle et le matériel et de 100€ pour le nettoyage.

11. Mise en place de Caution pour la location de la salle de réception de Remoulin

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Suite aux travaux de rénovation de la salle de réception de Remoulin, du matériel professionnel a été mis en place. Il est proposé au conseil de mettre en place une caution de 1 000 € pour la salle, et de 500 € pour le matériel de sonorisation.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ **DECIDENT** de mettre en place une caution pour la location de la salle de réception de Remoulin de 1 000€ pour la salle et de 500 € pour le matériel de sonorisation.

12. Avis du Conseil communautaire sur l'appel à manifestation d'intérêt LEADER pour la période 2014-2020

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Le Conseil communautaire est invité à émettre son avis sur l'appel à manifestation d'intérêt LEADER pour la période 2014-2020 présenté par le Pays de Lorient à la Région. Des réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2014 et début 2015 auxquelles les représentants de la CCBBO ont été invités à participer.

La candidature du Pays de Lorient au volet Leader du contrat de partenariat décline les priorités de développement du volet 1 en objectifs opérationnels puis en une dizaine de fiches-action. Les 4 priorités de développement présentées dans le volet 1 de l'AMI du Pays de Lorient sont les suivantes :

- Priorités de développement n°1 : Préparer la transition énergétique par des opérations structurantes privilégiant l'accessibilité du territoire et le développement de l'intermodalité, et par des opérations de rénovation du parc de logements.
- Priorités de développement n°2 : Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire et le cadre de vie de la population par des politiques exemplaires touchant à la préservation des ressources naturelles et au volet mer et littoral, au rayonnement régional de la culture bretonne et des pratiques sportives de haut niveau.
- Priorités de développement n°3 : Accompagner le développement économique et l'innovation en favorisant le développement des filières d'avenir basées sur un savoir-faire local.
- Axe « services collectifs essentiels » : Améliorer l'accès à l'information, à la création et au divertissement pour tout public : répondre aux besoins fondamentaux d'information et de participation des habitants en matière d'habitat d'emploi, de formation, de culture et d'accès aux données publiques.

Le programme Leader du Pays de Lorient vise à impulser une logique de développement local, d'innovation, de transversalité et de solidarité à l'échelle du territoire dans son ensemble.

Pour concevoir cette stratégie, les acteurs locaux souhaitent de la cohérence entre les différentes politiques publiques. Une cohérence entre les fiches-actions est également recherchée. Des inter-relations sont ainsi facilement identifiables entre, par exemple, le tourisme et la culture, le tourisme et la filière alimentaire locale, la filière alimentaire locale et la transition énergétique, etc.

La stratégie de développement rural du Pays de Lorient peut néanmoins être déclinée en orientations stratégiques :

- La première orientation stratégique vise à **accompagner la transition énergétique et alimentaire en tenant compte des spécificités du milieu rural.**
- La deuxième orientation stratégique a pour objectif **d'améliorer le cadre de vie des habitants du Pays de Lorient**, en diversifiant et accroissant le niveau des services, dans un souci de solidarité et d'équité urbain/rural.
- La troisième de ces orientations stratégiques correspond à la **poursuite du développement et de la valorisation des activités économiques ancrées dans le territoire.**

Ce futur programme s'inscrit ainsi pleinement dans le prolongement de la précédente phase de programmation, mais aussi dans la stratégie définie dans le cadre du contrat de partenariat, avec cependant un ordre des priorités différent. Il constitue le volet rural de la stratégie de développement du Pays de Lorient.

En complément de ces orientations stratégiques, les acteurs du Pays de Lorient réaffirment certains **principes opérationnels** qui guideront leur action au cours de la prochaine phase de programmation :

- Ils souhaitent en premier lieu **adapter et renforcer l'animation du programme Leader**, notamment en instaurant une instance d'animation transversale composée des différents professionnels du territoire, animée par la chargée de mission Leader et en diffusant un guide illustré du porteur de projet.
- Le **développement de l'ingénierie de territoire** sera également recherché, afin d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie, notamment ceux concernant les projets structurants comme la filière alimentaire locale.
- La volonté de **soutenir les petits projets et les initiatives privées**, qu'ils soient individuels ou collectifs, est confirmée. Cela passe notamment par l'anticipation des problèmes de trésorerie à travers la mise en place d'une avance de trésorerie et le recours aux financements citoyens (épargne locale).
- Les **études de faisabilité opérationnelle** seront privilégiées au moment de l'instruction afin de favoriser la mise en œuvre d'actions et d'optimiser l'efficacité du futur programme.
- Il s'agira également de **accompagner le changement de pratiques par des actions de sensibilisation (conférences, échanges d'expériences...)**.
- Enfin les acteurs locaux souhaitent **susciter la participation citoyenne** en renforçant les actions de communication et d'information.
- Par ailleurs, les acteurs du Pays de Lorient revendiquent **l'intégration du pôle urbain de Lorient dans le périmètre éligible** aux crédits Leader, hors ville centre Lorient.

Un exemplaire complet de la réponse à la Région a été donné aux Maires en Bureau, le document est également consultable à l'accueil CCBBO.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ EMETTENT un avis favorable au projet de volet 2, avec toutefois plusieurs réserves :

- _ la présentation de la démographie du Pays de Lorient est largement erronée, la population totale de la CCBBO au 1^{er} janvier 2015 est de 17 737 habitants (source INSEE), et non de 11 000 habitants,
- _ Le conseil s'étonne des pratiques d'élaboration des documents de l'appel à manifestation d'intérêt, notamment sur le volet 1, où il n'y a eu aucune concertation avant l'envoi à la Région.

13. Demande d'avis du Conseil communautaire sur le dossier de demande de dérogation de collecte hebdomadaire des déchets non dangereux des ménages

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

La commission environnement, suite à l'analyse de l'utilisation du service d'élimination des déchets par les usagers, propose de formuler une demande de renouvellement de la dérogation au règlement sanitaire départemental pour continuer sur une fréquence de collecte des déchets tous les 15 jours sauf les mois de juillet et août.

Le dossier est présenté à l'Agence Régionale de Santé, mandatée par la Préfecture pour instruire le dossier.

Il est demandé au conseil communautaire d'émettre un avis sur le dossier qui leur a été envoyé avec les convocations.

M. le Président rappelle les étapes de la procédure de la demande de dérogation :

Etape 1	Dépôt du dossier en Préfecture et à l'ARS
Etape 2	Avis de l'ARS
Etape 3	Avis du conseil communautaire sur le projet d'arrêté
Etape 4	Passage devant le Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (CoDERST)
Etape 5	Arrêté du Préfet ou refus de dérogation

M. GREGORI demande des précisions sur le gain financier du passage à la collecte tous les 15 jours. Mme LE FLOCH répond que le gain financier n'est pas négligeable, et que ce n'est pas le seul gain, cela a permis de travailler sur les modalités de collecte, et d'avoir moins de camions en circulation. Elle propose de joindre l'analyse financière au compte-rendu du conseil communautaire.

*En comparant les coûts de collecte de début 2013 (avant le changement de la fréquence de collecte) à ceux de fin 2014, on constate une **diminution de l'ordre de 12 % des frais de collecte, soit près de 60 000 € / an de dépenses en moins sur le budget du service élimination des déchets ménagers.***

Ce montant est à pondérer du fait du changement d'exutoire pour le traitement des ordures ménagères. Un coût supplémentaire est dû au changement du lieu de vidage (usine de Plouharnel toute l'année).

*Cependant, **l'économie annuelle reste de 27 000 €, soit 5,38 % en moins.** Le détail de cette analyse est en pièce jointe.*

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

- **PRENNENT** acte du dossier et du calendrier de la procédure,
- **DECIDENT** d'émettre un avis favorable sur le dossier.

14. Demande de subvention exceptionnelle pour l'Association les Pieds dans la Vase

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que les associations kervignacoises sont partenaires de la CCBBO dans l'organisation de la 3^{ème} édition du Salon de la Récup' qui se déroulera le 12 avril 2015 à Kervignac. L'Association les pieds dans la vase est garante pour l'achat des fournitures. Or, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € pour couvrir les achats nécessaires pour offrir le café d'accueil aux exposants du salon.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association les Pieds dans la Vase en vue de gérer la restauration lors de la manifestation du Salon de la Récup'.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDENT** de verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association « Les pieds dans la vase ».

15. Biens à sortir de l'actif

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Monsieur le Président, propose aux membres du conseil communautaire de sortir de l'état de l'actif la liste des biens ci-dessous :

N° inventaire CCBBO	Biens à amortir	Année début amortissement	Valeur amortie	Motif
2002IMMO001	TRACTEUR CATERPILLAR/BULDOZER	2 003	17 074.29 €	bien vendu
2002IMMO002	HANGAR METALLIQUE 1979	2 003	1 165.10 €	bien vendu
2002IMMO003	BUNGALOW ACE/564 1983	2 003	457.34 €	bien vendu
2002IMMO004	BACS ROULANTS 1984 ET 1988	2 003	1 265.63 €	biens détruits

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISENT** le Président à signer les certificats administratifs pour sortir de l'actif (*et de l'inventaire*) les biens inscrits sur la liste ci-dessus.

16. Questions diverses

M. le Président informa l'assemblée que M. Emmanuel GIQUEL, ancien vice-président de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan a été nommé Vice-Président honoraire par M. Le Préfet, après avoir exercé ses fonctions pendant 18 années.

M. le Président demande à Mme DANEL de faire le compte-rendu du jury organisé par la Région dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention sur l'économie circulaire.

Mme DANEL présente le projet de construction d'un bâtiment scolaire et péri-scolaire à Sainte-Hélène, selon le principe de l'économie circulaire à impact positif (« cradle to cradle », d'un berceau à l'autre).

4 projets pilote seront retenus et soutenus par la Région Bretagne. Il y a eu 35 candidatures qui répondent aux critères, 9 projets ont été retenus pour passer devant le jury.

Les projets de Bretagne sud ont été présentés devant le jury organisé dans les locaux d'AQTA le 1^{er} avril. Le projet était présenté par M. Le Ludec, M. Le Fur, Mme Fillon, Mme Danel, Mme Derville (architecte CAUE), Mme Le Brun.